

Francophonie: Paris remporte la première manche de son bras de fer avec le Canada

Presse Conadicane
GRAND'BAIL, Maurice



■ La France a gagné une première manche contre le Canada dans la partie de bras de fer que se sont livres les deux pays au cours du Semmet francophone qui s'est términé hier dans la république de Maurice, dans l'océan Indien.

Le representant canadien, l'ambassadeur Benoît Bouchard, a même prevenu que le Canada ne laissera pas réduire le rôle de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), comme le souhaite la France.

Beaucoup de pays veulent que l'ACCT devienne un simple « opérateur » des affaires francopho-

nes, c'est-à-dire un simple secrétariat, mais pour le Canada «elle ne le deviendra pas», a averti M. Bouchard en conférence de presse.

Le conflit a eu pour effet que le budget de l'Agence et celui des autres organismes reliés à la Francophonie n'ont pas, tel que prévu, été adoptés lors du Sommet.

On a plutôt convenu de créer un comité de réflexion composé de onze personnes, un «Comité de sages», qui fera rapport au Conseil permanent de la francophonie (CPF) en décembre prochain à Bamako, au Mali.

Une déclaration il y a trois jours du ministre français de la Culture, Jacques Toubon, au quotidien français Le Monde, a levé le voile sur le constit qui oppose les deux pays les plus riches de la Francophonie, soit la France et le Canada.

M. Toubon accusait l'Agence d'avoir mai joué son rôle et blámait l'actuel directeur de l'organisme, le québécois Jean-Louis Roy, d'être responsabl de la situation.

En consequence, les budgets des differents programmes gérés par l'Agence n'ont pas encore été approuvés par le Sommet, tout comme ceux des programmes des universites francophones qui sont regroupées dans l'Association des universités entièrement ou particlement de langue française (AUPELF).

Dans un langage très diplomatique, l'ambassadeur Bouchard a voulu amoindrir l'importance du conflit: «Cela ne signifie pas un désaccord profond, mais un besoin d'approfondissement du dossier», a-t-il dit.

Mais l'ACCT a parfaitement rempli son rôle dans les relations multilaterales entre pays francophones et il n'est pas question de réduire ce rôle, selon la position défendue par le Canada.

Par contre, le premier ministre de Maurice, Anerood Jugnauth, a affirmé que c'est le Conseil permanent de la francophonie qui coordonnera les activites francophones, enlevant ainsi le role de coordination qui était réserve jusqu'à maintenant à l'ACCT.

Le Ouébec

Pour sa part, la délégation québécoise, dirigée par le vice-premier ministre Lise Bacon, a mis de l'avant deux dossiers importants.

En collaboration avec le bras international du mouvement Desjardins, le gouvernement du Québec a débloqué un million de dollars pour venir en aide aux caisses coopératives de crédit des pays de l'Afrique francophone.

La somme servira à faire bénéficier les caisses de crédit africaines de la technologie québécoise et à former des spécialistes.

De plus, le Québec met à la disposition des pays africains qui le voudront les experts québécois en matière d'organisation électorale et les service du Directeur des élections, Pierre-F. Côté.

Déjà, le Congo a accepté l'offre québécoise à ce sujet.